



DEPARTEMENT  
DES  
COTES D'ARMOR  
MAIRIE de QUEVERT  
22100

Tél. : 02/96/85/81/80

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

\*\*\*\*\*

ARRETE N° 148 / 2022

OBJET : Police Municipale – Sûreté et commodité  
du passage dans les rues et voies publiques  
**CIRCULATION INTERDITE -ROUTE BARREE**  
**ZAC DE BEL-AIR à QUEVERT**  
Nuit du 18 au 19 octobre (du giratoire RD794 jusqu'au  
giratoire AZ METAL ( 20h-06h)  
Et Journée du 20 octobre (voie accès AZ METAL et voie  
accès Château)

Nous, Maire de la Commune de QUEVERT (Côtes D'Armor)

VU, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

**ARRETONS**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : En raison de travaux de voirie dans la ZAC de BEL AIR à QUEVERT, relatif à la réalisation des revêtements en enrobés, réalisé par la SOCIETE EUROVIA de SAINT BRIEUC, la circulation sera interdite le :

18 au 19 octobre (du giratoire RD794 jusqu'au giratoire AZ METAL, travaux de nuit (20h-06h)

Et la Journée du 20 octobre (voie accès AZ METAL et voie accès Château)

ARTICLE 2<sup>ème</sup> : Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise EUROVIA de SAINT BRIEUC chargée des travaux.

ARTICLE 3<sup>ème</sup> : Pendant la période d'interdiction définie à l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3<sup>ème</sup> :

Monsieur le Maire,  
Monsieur le Président de Dinan Agglomération  
Monsieur le maire d'Aucaleuc  
La Gendarmerie,  
Les pompiers,  
L'entreprise EUROVIA de SAINT BRIEUC,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.  
QUEVERT, le 6 octobre 2022

Le MAIRE,  
Philippe LANDURÉ



